

Copie 1

COPIE - DOSSIER D'INFORMATION LYON 1943  
(M. ANDRIEU, Juge, N° 20.455 du Parquet, n° 263 de l'Instruction

MINISTERE DE  
L'INTERIEUR  
-----  
Direction Générale  
de la Su-  
reté Nationale  
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

E T A T F R A N C A I S  
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

LYON, le 30 Décembre 1943

Brigade régionale de  
Police Mobile  
-----

R A P P O R T  
-----

OBJET : 24/I3  
A. 2377

Le Commissaire de Police de Sûreté, J. DAR-  
GAUD,  
à Monsieur le COMMISSAIRE DE POLICE DE SURETE  
Chargé de la Section des Affaires Politiques  
à LYON

OBJET : Homicide volontaire sur la personne de JUTARD  
Athanasie, 54 ans, propriétaire de la Brasserie  
de l'Etoile, 1 Cours Gambetta à LYON.

REFER : Commission rogatoire, en date du 17 Novembre  
1943, de Monsieur ANDRIEU, Juge d'Instruction  
à LYON.

PIECES JOINTES : 10 procès verbaux, une documentation  
photographique, la commission rogatoire susvisée  
un rapport d'autopsie.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-  
après du résultat des investigations auxquelles j'ai  
procédé relativement à l'assassinat du nommé :

JUTARD Athanasie, né le 25 MAI 1889 à Bou-  
logne (Vendée) des feus Auguste et FONTENEAU Adeline,  
propriétaire de la Brasserie de l'Etoile, 1 cours  
Gambetta à LYON.

FAITS ET CONSTATATIONS

Le 17 Novembre 1943, à 9H30, le Service  
régional de Sûreté à LYON, était avisé que le cadavre  
du sieur JUTARD Athanasie, 54 ans, 1 cours Gambetta à  
LYON, venait d'être découvert sur le territoire de la  
commune de LIMONEST (Rhône)

Accompagné de l'inspecteur AGOSTINI, du service, je me suis immédiatement rendu sur les lieux où se trouvaient déjà Monsieur le Substitut du Procureur de la République, ainsi que Monsieur ANDRIEU, Juge d'Instruction à LYON.

A proximité de la bifurcation que forment la route nationale n° 6 Lyon-villefranche S/ Saône et le chemin vicinal conduisant à DARDILLY (Rhône) dit "Chemin du Dodin" et sur ce dernier chemin, j'ai constaté la présence du cadavre de JUTARD Athanase. Le corps était situé à 10 mètres de la bifurcation, près de la bordure d'herbe se trouvant sur le côté Nord du chemin; le cadavre était étendu sur le dos, les yeux couverts. La victime n'a pas été déshabillée, elle porte encore son pardessus; sur la tête, un chapeau de feutre.

Le corps ne m'a pas semblé avoir été trainé sur le sol; un examen superficiel a permis de remarquer qu'il portait plusieurs blessures par balles, apparemment à la tête, dans la région du cœur et de l'abdomen.

Il a été découvert à terre et sous le cou du cadavre, une balle de 7mm,65. A cinq mètres des pieds du cadavre se trouvait un étui de cartouche de pistolet 6mm,35 et à un mètre vingt, un étui de 7mm65. Aux pieds du corps, il a également été trouvé deux balles mal percutées du calibre 7,65. J'ai saisi la balle, les étuis, les deux cartouches et les ai placés sous scellé n° 1.

Sur la route nationale n° 6, j'ai constaté la présence, sur le côté droit de la route, de traces de roues provenant d'une voiture automobile paraissant avoir freiné brusquement en face du chemin de Dardilly et alors qu'elle se dirigeait en direction de LYON La trace de la roue droite est plus particulièrement accentuée. L'écartement des deux roues, soit 1m,40, correspond à celui des automobiles Citroën, traction avant.

Les vêtements de la victime ne paraissent pas avoir été fouillés. Dans le portefeuille, se trouvaient encore une somme de 1.665 frs ainsi que divers papiers et pièces d'identité. Soigneusement pliée en quatre à l'intérieur du portefeuille, j'ai trouvé une demi-feuille portant, dactylographiées, les mentions suivantes : "Cet homme paie de sa vie l'assassinat d'un national - Comité d'autodéfense anti-terroriste région lyonnaise - A bas de Gaulle - Giraud, Vive la France", ainsi qu'une carte de visite émanant de l'ex-président de la Chambre des Députés Edouard HERRIOT.

J'ai saisi ces deux documents que j'ai placés sous scellé n° 2.

Sans être complètement désert, le lieu se prête assez bien à un meurtre, les maisons les plus proches se trouvent à 250 mètres environ.

- ENQUETE -

Il convient tout d'abord de mettre en lumière la personnalité de JUTARD Athanase, propriétaire de la Brasserie de l'Etoile.

I Cours Gambetta à LYON. Il était bien connu d'une grande partie de la population lyonnaise. En général assez estimé, il avait la réputation d'être un "bon garçon".

JUTARD avait appartenu à la franc-maçonnerie. Depuis de nombreuses années, il était membre du parti radical-socialiste et des personnalités de ce parti ont continué, même après l'armistice de juin 1940, à se réunir dans son établissement. Il connaissait intimement le Président HERRIOT avec lequel il était resté en très bons termes et auquel, tout dernièrement encore, il envoyait des colis.

En septembre 1942, JUTARD avait été arrêté par la Brigade Régionale de Police de Sûreté à LYON et écroué sous l'inculpation de menées antinationales. Des éléments le représentant comme appartenant à une organisation de résistance et comme étant le trésorier de ladite organisation, avait été relevés à son encontre. Quoi qu'il en soit, après une détention préventive de deux mois, il a bénéficié d'un acquittement prononcé par le Tribunal Correctionnel de LYON.

La Brasserie de l'Etoile était généralement considérée, à tort ou à raison, comme le berceau des mouvements de résistance à LYON; D'après la rumeur publique, c'est dans cet établissement que se seraient réunis, à l'origine, les premiers organisateurs régionaux des mouvements de résistance unis.

Dans la nuit du 16 au 17 Novembre 1943, vers 0 heure 40, un engin explosif a détruit une grande partie de la devanture de la Brasserie de l'Etoile; un attentat analogue avait été commis contre cet établissement quinze jours auparavant.

D'autre part, JUTARD avait reçu le 23 octobre dernier, une lettre anonyme de menaces ainsi conçue : "Monsieur, la coupe est pleine; Tous les jours des attentats sont commis contre les nationaux. Nous vous prévenons que des représailles devant être exercées votre nom figure sur la liste établie à cet effet. Vous être donc susceptible d'être choisi parmi les futures victimes, en tant qu'ami des "Judéo-maçonniques", si de nouveaux attentats se manifestent.  
AVIS:

JUTARD avait porté plainte à ce sujet au Commissariat de son quartier, mais l'enquête était restée sans résultat.

-----

C'est un nommé COLLANDIN Claude, Marie, 43 ans, ouvrier aux Ponts et Chaussées, domicilié à LE CEGNY, par Dardilly (Rhône) qui, le 17 Novembre 1943 à 7H20, a découvert le cadavre. Il venait de Dardilly et se dirigeait vers la route nationale n° 67. Cet individu entendu par Monsieur le Juge d'Instruction, n'a pu fournir aucune indication susceptible d'orienter l'enquête.

M. FILLOT Etienne, 47 ans, maire de Limonest (Rhône) venait le 17 Novembre 1943, à 0h10, du Bourg de Limonest et regagnait son domicile au lieu dit "Petit Paris" en direction de LYON. Il a entendu une série de détonations venant de la direction de

Dardilly : tout d

Dardilly: tout d'abord une salve de trois ou quatre coups de feu, puis quelques détonations espacées. Le tout n'a pas duré plus de 20 à 30 secondes. Le témoin a cru à des explosions provenant d'un moteur fonctionnant au gaz de ville. Sa déposition a été recueillie par Monsieur le Juge d'Instruction.

Les explications fournies par M. FILLOT Etienne, permettent de situer le crime dans le temps : le 17 Novembre à OHIO. La nommée LERUSSI Inès, épouse DELLE CASE, 41 ans, domiciliée à la Tuilerie de Limonest, à environ 200 mètres du lieu du crime, confirme la déclaration de M. FILLOT. En effet, elle a entendu, vers l'heure des "claquements secs" pouvant s'identifier avec des coups de feu. Elle n'a toutefois perçu aucun bruit de moteur.

Des déclarations de Mme Vve JUTARD (P.V. n° 3) ainsi que de celles du témoin DOUILLET (P.V. N° 6) il ressort que l'emploi du temps de JUTARD, dans la journée du 16 Novembre 1943 a été le suivant :

Il est allé déjeuner, à midi, avec sa femme et sa nièce (Mme PIZANO), chez sa belle-soeur, Mme Vve PRE domiciliée à ECULLY. M. DOUILLET Joseph, 33 ans, grainetier, 109 rue Marietton à Lyon-Vaise, a également pris part à ce repas.

Vers 15H30, JUTARD et DOUILLET sont partis, tandis que mesdames JUTARD, et PIZANO continuaient à bavarder avec Mme PRE.

JUTARD s'est arrêté un moment chez DOUILLET, 109 rue Marietton, puis tous deux sont allés prendre une consommation dans un café voisin. Enfin M. DOUILLET a accompagné JUTARD jusqu'au Pont du Chemin de Fer qui traverse la rue Marietton. Là, JUTARD l'a quitté en disant qu'il rentrait chez lui. Il était alors 16H15.

Madame Vve JUTARD expose qu'elle est arrivée chez elle vers 18H15. Ayant frappé à la porte du café, c'est un client, dont elle a été incapable de me donner le nom, qui est venu lui ouvrir la porte. celui-ci lui a raconté et qu'alors qu'il consommait seul avec son mari, dans le café, des individus s'étant donnés comme policiers allemands, avaient fait irruption dans le débit et arrêté JUTARD qu'ils ont emmené.

J'ai pu, à l'aide de renseignements fournis par Mme Vve JUTARD, identifier l'individu en question, seul témoin de l'arrestation de JUTARD. Il s'agit du nommé:

MEUNIER Michel, né le 19 AOUT 1901 à Ville-sur-Jarnioux (Rhône), ex-gardien de la paix, 85 rue de Marseille à LYON.

MEUNIER Michel avait, courant Juin dernier, pris la fuite du Commissariat Jean-Macé -où il était affecté en qualité de gardien de la paix), alors qu'il était procédé à une enquête sur son compte pour confection de fausses cartes d'identité. Depuis cette époque, il n'avait pas reparu à son domicile, 85, rue de Marseille à LYON. S

Son épouse, questionnée, a déclaré ignorer son lieu de refuge.

Le 7 Décembre 1943, j'ai appris que MEUNIER avait été arrêté et écroué à LYON. Je me suis immédiatement rendu à la maison d'Arrêt où j'ai pu l'entendre par procès-verbal. Il m'a déclaré que, le 16 November dernier, vers 17 heures<sup>45</sup>, il s'est rendu à la Brasserie de l'Etoile pour y voir JUTARD qu'il connaissait de longue date. La brasserie était fermée, comme d'ailleurs chaque mardi. Il a frappé à la porte et JUTARD est venu lui ouvrir; tous deux ont pris une consommation au comptoir. Ils étaient ensemble depuis quinze minutes environ, lorsqu'ils ont entendu frapper assez fortement sur la glace de la porte du café. JUTARD s'est approché de la porte, a écarté le rideau noir qui la recouvrait, puis à ouvert.

Quatre individus ont pénétré dans le café et l'un d'eux a présenté une carte à JUTARD, en disant "Police allemande" suivez-nous. MEUNIER n'a pas vu cette carte, car il était resté au comptoir.

M? JUTARD s'est rendu à la caisse pour y prendre son pardessus et a dit à MEUNIER : "Tu préviendras ma femme, je pars pour un renseignement à la police allemande". Puis il s'est dirigé vers la porte avec trois des individus, tandis que le quatrième interpellait MEUNIER en ces termes : "Monsieur, avec nous".

MEUNIER a pris sa bicyclette qui se trouvait dans le café et les a suivis. Le groupe de six personnes a traversé le Cours Gambetta, puis s'est dirigé vers l'extrémité sud de la place Raspail. JUTARD était encadré par deux individus, tandis qu'un troisième marchait derrière lui. MEUNIER venait derrière, à quelques mètres, accompagné du quatrième, qui se trouvait à sa droite. La nuit était particulièrement sombre.

En face de la rue Basset, MEUNIER a bondé brusquement sur sa bicyclette et a pris la fuite par la rue Basset. L'individu qui se trouvait à côté de lui a étendu le bras pour le retenir, mais n'a réussi à saisir que la ceinture de son pardessus, dont la boucle s'est brisée. Aucun coup de feu n'a été tiré sur MEUNIER, et personne n'a couru derrière lui.

En faisant le tour par la Place du Pont, MEUNIER est revenu à la Brasserie de l'Etoile à l'intérieur de laquelle il a pénétré et où il a éteint les lumières. Puis, se mettant derrière le comptoir il a attendu l'arrivée de Mme JUTARD. Celle-ci est arrivée vers 18h45; elle a frappé à la porte et c'est MEUNIER lui-même qui lui a ouvert. Il l'a immédiatement mise au courant de ce qui venait de se passer, puis est parti aussitôt, craignant le retour de la police allemande.

D'après MEUNIER, les quatre pseudo-policier allemands répondent aux signalements suivantes:

Trois d'entre eux étaient vêtus de pardessus de mi-saison gris clair, chapeaux de même teinte, tailles moyennes; de Im60 à Im70 sans signes particuliers.

Le quatrième était vêtu d'un pardessus et d'un complet marron foncé, chapeau de même teinte, taille Im80, corpulence forte figure remplie avec une sorte de pli-profond sous l'oeil gauche.

Vers le 28 Novembre 1943, MEUNIER prétend avoir revu ce dernier individu, dans la soirée et à 20H30, à la Brasserie Kléber place de la Comédie à LYON. Il était accompagné d'une femme et d'un autre personnage. MEUNIER a craint qu'en alertant le poste de police voisin, il ne se fasse arrêter lui-même. C'est la raison pour laquelle il s'est contenté de disparaître prudemment.

MEUNIER Michel, n'ayant été condamné qu'à trois mois de prison avec sursis, se trouve actuellement en liberté; j'ai donc pu me rendre avec lui à la Brasserie Kléber. Les propriétaires de cet établissement, M. et Mme COCHET, n'ont pu me fournir aucune indication utile.

De vagues renseignements propagés par la rumeur publique et d'après lesquels JUTARD aurait été vu, dans la soirée du 16 Novembre, pénétrant, accompagné de plusieurs individus, dans les locaux de la police allemande, doivent être, semble-t-il, considérés comme sans fondement.

JUTARD dont on perd la trace depuis le moment de son arrestation, n'a certainement pas été appréhendé par d'authentiques policiers allemands. En effet les quatre individus qui l'ont emmené parlaient le français sans accent et n'ont pas fait feu sur MEUNIER lorsque celui-ci a pris la fuite, ce que j'aurais pas manqué de faire des agents de la police allemande.

Deux autres assassinats analogues ont été commis dernièrement dans la région lyonnaise :

Celui du Docteur LONG, fin octobre dernier

Celui de M. Henri de MONTJOYE, dans la nuit du 8 au 10 décembre 1943 (le cadavre de M. DE MONTJOYE a été trouvé exactement au même endroit que celui de JUTARD).

Ces trois crimes étaient signés : "Comité d'autodéfense antiterroriste, région lyonnaise", puisque des papiers dactylographiés semblables à celui trouvé dans le portefeuille de JUTARD ont été découverts sur les deux autres cadavres.

Le "Comité d'autodéfense antiterroriste" peut-être considéré comme un groupement ennemi des "Mouvements de résistance unis" et autres organisations clandestines favorables aux anglo-américains. Il a résolu de combattre "la terreur par la terreur" en abattant à tort et à travers des personnes plus ou moins suspectées de gaullisme et de germanophile.

Un tract dactylographié (voir scellé n° 2) trouvé sur la voie publique à LYON, intitulé : "Terreur contre terreur - Justice" fait mention de l'assassinat du Docteur LONG, "exécuté pour ses menées antinationales". On y relève également les phrases suivantes : "La brasserie de l'Etoile, repaire de trafiquants, de francs maçons et de terroristes, la Mascotte, repaire de trafiquants, ont déjà reçu des coups de semonce .... Pour chaque national assassiné, un dirigeant terroriste sera exécuté". Ce tract est également signé : "Le Comité National Antiterroriste de la région lyonnaise.

La sauvagerie avec laquelle JUTARD a été abattu (puisqu'il portait, sur tout le corps, douze blessures par balles, voir à ce sujet le rapport d'autopsie de Monsieur le Docteur MAZEL), ne laisse aucun doute sur la mentalité des assassins qui se posent en justiciers et qui sont susceptibles, à tous moments, de procéder à une nouvelle exécution. C'est la raison pour laquelle leur découverte présente un intérêt tout particulier.

#### CONCLUSION

-----

Malgré les recherches approfondies auxquelles j'ai procédé il ne m'a pas été possible d'obtenir d'indications susceptibles de permettre l'identification des assassins de JUTARD. Aucun renseignement, en dehors de vagues rumeurs sans origine définie, n'a pu être recueilli sur "le Comité d'autodéfense antiterroriste", malgré une vérification minutieuse de tous les indices parvenus à ma connaissance.

Cette importante affaire n'est toutefois pas perdue de vue les recherches continuent et feront, le cas échéant, l'objet d'un rapport complémentaire.

Le Commissaire de Police de  
Sûreté  
signé : illisible

POUR COPIE CONFORME

TERREUR CONTRE TERREUR !

JUSTICE EST FAITE

Nous avons prévenu les assassins aux gages de la Judéo-Maçonnerie:

Un nouvel attentat a été commis Place Bellecour.

UN FRANCAIS PAIE DE SA VIE L'ASSASSINAT des BONS FRANCAIS !

Un prisonnier libéré, un homme tout à la joie d'avoir retrouvé les siens après une longue absence n'est plus qu'un cadavre sur lequel pleure une femme éperdue de douleur. Pourquoi ? Parce que des voyous grassement payés par les profiteurs de cette guerre ont attaqué un cinéma. Le Bilan de cet odieux attentat dit "patriotique" :

9 FRANCAIS TUES !

TOUJOURS des FRANCAIS - ENCORE des FRANCAIS ASSASSINES !

A chaque exécution des "FAUX PATRIOTES". C'est le sang français qui coule!

NOUS DISONS "ASSEZ"

Et pour remplacer la carence d'autorité gouvernementale, nous faisons justice nous-mêmes.

J U T A R D, Propriétaire de la Brasserie de l'Etoile (Franc-Maçon 18 degré) qui trop lâche pour militer à visage découvert, abritait les réunions clandestines et faisait agri de pauvres comparses VIENT de PAYER.

IL est MORT, ! SA MAISON est DETRuite ! AVIS à ses AMIS !

"LA MASCOTTE" Centre de trafiquants et de Marché Noir, vient de recevoir un second avertissement.

LA SERIE COMMENCE par Mr le Docteur LONG, CORRESPONDANT du DEPUTE PHILIP, MERCENAIRE de LONDRES, CONTINUERA

NOUS le REPETONS ENCORE, TOUS les CRIMES COMMIS par la RACAILE SUBVENTIONNEE par les JUIFS, les FRANCS-MACONS, les BOURGEOIS GAULLISTES.

TOUS ces CRIMES SERONT VENGES l'un APRES l'AUTRE, les ASSASSINS ou LEURS COMMANDITAIRES seront TRAQUES dans leurs REPAIRS.

NOUS FRAPONS les TETES, NOUS ne TOUCHERONS pas le PROLETAIRE TROMPE !

LA FRANCE MEURTRIE VEUT VOIR la FIN du TERRORISME, pour la DEBARASSER de ce CAUCHEMAR, NOUS REPONDONS : P R E S E N T S !

Le Comité National Anti-Terroriste  
de la Région Lyonnaise

Pour Copie Conforme

